

À l'université, l'organisation des examens se préc

Environ un tiers des étudiants de l'université de Caen devrait avoir la possibilité de passer les épreuves en présentiel. Notamment ceux de première année des licences avec un module « santé ».

Entretien

Pierre Denise, président de l'université de Caen Normandie, qui a fermé ses portes depuis déjà plusieurs semaines, en conformité avec les consignes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.

Comment vont s'organiser les prochaines épreuves à l'université ? Présentiel ou distanciel ?

C'est une réflexion que nous menons depuis quelques semaines déjà et plusieurs décisions viennent d'être prises. La règle, c'est le distanciel. Néanmoins, des exceptions sont examinées. Nous avons décidé d'autoriser, par exemple, les candidats de Paces (première année commune aux études de santé, la dernière du genre) à passer leur concours en présentiel. Ce sera également le cas pour les étudiants inscrits en première année de licences « accès santé » (1). Par souci d'équité, tous les étudiants inscrits dans ces licences (droit, psycho, économie, Staps et sciences), même ceux qui n'ont pas opté pour l'option santé, devront passer l'épreuve en présentiel. Cela représente environ 3 000 étudiants.

Où se dérouleront les épreuves ?

Pour les grosses cohortes, les consignes sanitaires nous empêchent de les organiser dans nos locaux. Nous investirons donc les bâtiments du parc des expositions. Pour les effectifs plus réduits, il sera possible d'utiliser les amphithéâtres et la galerie vitrée. Mais sous certaines conditions.

Qu'en est-il des oraux ?

Le présentiel sera privilégié, puisque la jauge est plus simple à respecter dans ce cas. Mais cela va demander une programmation très fine.

À quelles dates sont programmés les examens ?

Nous n'avons pas encore validé le calendrier, car nous devons encore examiner les demandes qui seront adressées par les différentes composantes. Elles ont jusqu'au 18 novembre pour le faire. En revanche, il faudra organiser les épreuves présentiel/distanciel en alternance. En effet, la surveillance dans les salles d'examen va requérir la mobilisation de nombreux enseignants.

Au total, combien d'étudiants auront la possibilité de passer leurs épreuves en présentiel ?

Difficile d'avancer un nombre exact à ce jour. Mais nous estimons que ce sera le cas pour environ un tiers d'entre eux.

(1) Ces licences, qui remplacent la Paces, proposent un module optionnel « santé ».

Propos recueillis par Jean-Philippe GAUTIER.



Le parc des expositions de Caen devrait abriter des épreuves en présentiel. Archives Ouest-France